

Le 23 juin 1990, c'est sous l'impulsion de deux géomètre-experts indépendants s'étant rencontrés lors d'un colloque que se tient à Saint-Hubert une première réunion réunissant une poignée de leurs confrères mus par le même objectif : se connaître, se faire connaître et promouvoir les activités du géomètre-expert indépendant encore fort méconnu dans notre Province. Ces intentions allaient de pair avec la nouvelle organisation de la profession qui se profilait au niveau national, laquelle visait à remplacer la dernière en place depuis 1936 avec le titre de géomètre-expert immobilier.

Parallèlement à une représentation et à une participation active aux travaux au niveau national, le petit groupe bientôt renforcé, s'attela à la réalisation d'une pochette dossier et d'une plaquette de fiches conseils. Durant près de douze années il assura la publication de celles-ci auprès du grand public à la grande satisfaction des lecteurs. S'enchainèrent l'organisation de colloques et conférences, des voyages d'étude et des congrès en Belgique et à l'étranger. S'est profilée alors l'année 1995 durant laquelle fut promulgué un arrêté royal d'organisation de la profession de géomètre-expert juré. Arrêté royal imparfait au point d'être mis à mal puis au sol. Le groupe décida alors de se doter d'une structure juridique lui permettant de faire face aux difficultés. L'asbl GIPL est mise sur le fonds baptismaux en 1996.

Fin 1996, l'asbl organise un congrès national à Arlon regroupant deux grandes associations nationales : l'Union Belge des Géomètres-experts immobiliers et la Fédération Royale des géomètres-experts indépendants.

Durant les années 1996 à 2003 l'asbl continua à assurer ses objectifs premiers mais également à participer à la refonte du cadre légal de la profession jusque l'aboutissement par les lois du 11 mai 2003 réglementant de nouveau le titre et la profession indépendante de géomètre-expert, la mise en place des Conseils Fédéraux, organe disciplinaire établi au sein du Service public Fédéral SPF Economie puis enfin la déontologie en décembre 2005.

Depuis leur première rencontre, les membres se retrouvent inlassablement au rythme d'une réunion mensuelle, partageant ainsi, confraternellement et dans la sympathie leurs connaissances, leurs expériences, s'adaptant aux législations sans cesse en évolution dans les secteurs divers et variés de leur profession: l'immobilier, l'urbanisme, le foncier... mais également l'évolution technique impressionnante des instruments de mesure; tout ceci afin de continuer d'assurer un service de qualité.